



**Pôle Solidarité**  
Service Tarification  
des Etablissements Sociaux

Colmar, le

**ARRETE 2003 - 00242 PSOL**  
du **12 JUIN 2003**

**portant fixation du prix de journée 2003 de la section Appartements de la  
Maison Saint Joseph à MULHOUSE**

**VU** la loi n° 75-535 du 30 juin 1975 relative aux institutions sociales et médico-sociales, modifiée notamment par les lois n° 78-11 du 4 janvier 1978 et n° 86-17 du 6 janvier 1986 en ses articles 26 et 27 ;

**VU** la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 et notamment l'article 45-1 ;

**VU** la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

**VU** les propositions de l'établissement ;

**SUR** proposition du Directeur Général des Services ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1er :**

Le Prix de Journée applicable à la section « Appartements » de la Maison Saint Joseph à MULHOUSE est fixé à compter du 1er janvier 2003, à :

**72,78 Euros**

13 JUN 2003

**ARTICLE 2 :**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président du Conseil Général dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter, soit de sa notification, soit du rejet du recours gracieux, soit en l'absence de réponse pendant deux mois au recours gracieux.

**ARTICLE 3 :**

Le Directeur Général des Services du Département et le Directeur de la Solidarité sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au Directeur de l'établissement et publié dans le Bulletin d'Information Officiel du Département.

DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN      ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

DATE	Réception par le représentant de l'Etat	17 JUN 2003
	Publication - Notification le	19 JUN 2003



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation

LE DIRECTEUR

  
Philippe JAMET

LE PRÉSIDENT

Pour le Président, par délégation  
Le Directeur Général des Services

  
Bernard ROCH

Pour copie conforme  
COLMAR, le 20 JUN 2003  
Pour le Président par délégation  
Le Directeur  
Pour le Directeur  
Le Chef de Service

  
Sophie DINTINGER